



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune de ROMANS SUR ISERE (26100)

97b/99 avenue Jean Moulin

MAISON MITOYENNE AVEC 2 CHAMBRES

d'une superficie de 65,01 m²

ET TERRASSE EN BOIS

d'une superficie de 17,60 m²

(cadastrée section DE n° 498 pour 76ca et section DE n° 502 pour 44ca)

ADJUDICATION FIXEE LE JEUDI 7 MAI 2026 A 10 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières

du Tribunal Judiciaire de VALENCE

au Palais de Justice, 2 Place du Palais – 26000 VALENCE

Visite prévue sur place le lundi 27 avril 2026 de 14 h à 15 h

par le ministère de la SELARL BRENIER-DURIEUX,

Commissaires de Justice à ROMANS SUR ISERE

DESIGNATION

Commune de ROMANS SUR ISERE (26100)

Une parcelle de terrain à bâtir situé(e) 99 Bis, Avenue Jean Moulin

Cadastré :

- section DE, numéro 498, lieudit 99, Avenue Jean MOULIN, pour une contenance de soixante-seize centiares (76 ca).
- section DE, numéro 502, lieudit 97b, Avenue Jean MOULIN, pour une contenance de quarante-quatre centiares (44 ca).

Soit ensemble : un are vingt centiares (1 a 20 ca).

Etant ici précisé que :

-L'accès à ladite parcelle se fait sur une impasse privée située en limite NORD de ladite parcelle débouchant sur l'Avenue Jean MOULIN, au moyen de diverses servitudes conventionnelles.

Tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé par la SELARL FAYOL AVOCATS au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de VALENCE le 23 octobre 2025.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de la Drôme qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 39.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.900 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de VALENCE (RG n° 25/00057), où il est déposé.